



**Union pour la Sauvegarde des Activités Pastorales et Rurales,**  
*garante de l'équilibre des territoires*  
Association loi 1901

&



*Ultime appel pour la défense de l'élevage de plein air*  
*Propositions communes*

*Nous constatons :*

- 10 000 victimes retrouvées en 2016.
- Les divers « Plan Loup » ont échoué à enrayer l'augmentation linéaire de 1 000 victimes supplémentaires par an sur les troupeaux domestiques. Les raisons de cet échec ont été analysées et doivent être prises en compte !
- Les loups perdent la crainte de l'Homme qui ne les menace pas. La moitié des attaques se déroulent en journée et en majorité sur des troupeaux protégés, de plus en plus fréquemment en vallées et plaines, parfois très proches des routes et des habitations.
- Les éleveurs et bergers, les plus respectueux de l'environnement, sous les assauts des loups, risquent de jeter l'éponge.
- Les mesures de protection sont dévaluées, inefficaces. Les loups opportunistes, intelligents, les déjouent. Elles entraînent des contraintes nouvelles et pesantes pour les éleveurs, des conflits d'usage majeurs.
- Les mesures de protection actuelles ont un impact négatif sur la biodiversité et accentuent la fermeture des milieux.
- Nombre de secteurs sont très difficilement protégeables, voire non protégeables.
- Le travail de défense contre la prédation ne peut reposer sur les seules épaules des bergers et des éleveurs.
- Le recul du pastoralisme entraîne des problèmes de sécurité civile avec les risques d'incendies et d'avalanches.

Derrière ces réalités, il y a une immense détresse : celle des troupeaux attaqués dans le déni du bien-être animal, celle des éleveurs et celle des bergers. Il y a le désarroi des maires qui ne peuvent plus garantir le vivre ensemble et gérer le multi-usage des territoires. La population n'accepte plus les conséquences directes et indirectes de la prédation.

Au moment où s'élabore le Plan Loup 2018/2023, il y a urgence à prendre en compte nos constats communs et à interroger la cohérence des politiques publiques.

L'amplification des mesures de protection telles que déclinées aujourd'hui, exclue de fait les autres usagers des territoires. Il est de la responsabilité de l'Etat de gérer les conséquences de la présence des loups et de tirer les conclusions de l'échec des mesures de protection actuelles.

## *Nous proposons :*

### Notre objectif :

Défendre les troupeaux, enrayer la prédation sur l'élevage avec des moyens appropriés  
Maintenir le pastoralisme, les activités économiques, le multi-usage des territoires ruraux et montagnards.

### Comment ?

Pour redonner aux loups la crainte de l'Homme, les tenir à distance des troupeaux, il est impératif d'agir sur la prédation avec toute la réactivité nécessaire : tout éleveur, sur le territoire national, doit pouvoir se défendre, et être aidé pour cela.

Les tirs de défense doivent être considérés comme partie intégrante des mesures de protection. Nous demandons que chaque troupeau menacé puisse être défendu, par des tirs de défense, y compris au sein des Parcs Nationaux, mais aussi par des tirs de prélèvement partout où ils seront nécessaires, sans exclusion des groupes de loups entiers.

Il faut pérenniser et renforcer l'existence de brigades formées et rémunérées par l'Etat.

Nous demandons que les indemnisations des victimes ne soient pas liées à la mise en place des mesures de protection, car nombre de troupeaux ne sont pas protégeables et cette conditionnalité serait source d'iniquités redoutables ; pousser à l'amplification des mesures de protection actuelles aboutit aussi à condamner les autres usages des territoires et fait exploser le budget « loups ».

Nous ne pourrions comprendre que nos demandes ne soient pas considérées, ce serait prendre le risque d'encourager des pratiques illégales.



[tuerney@confederationpaysanne.fr](mailto:tuerney@confederationpaysanne.fr) 06 23 12 38 91



[crun@coordinationrurale.fr](mailto:crun@coordinationrurale.fr) 05 62 60 14 96



[mylene.foussier@fno.asso.fr](mailto:mylene.foussier@fno.asso.fr) 06 19 13 36 50



[michel.thomas@reseaufnsea.fr](mailto:michel.thomas@reseaufnsea.fr) 06 22 24 10 35



[modef\\_national@modef.fr](mailto:modef_national@modef.fr) 06 78 43 87 56



[sg@jeunes-agriculteurs.fr](mailto:sg@jeunes-agriculteurs.fr) 06 48 64 73 98

USAPR – Mairie – 73130 Saint Colomban des Villards  
06.15.81.84.30 - usaprfrance@gmail.com